

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'HUEZ

Par arrêté n° URBA-732 du 21 juillet 2025, M. le Maire de la commune d'Huez a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du Plan d'occupation des sols et l'élaboration du nouveau Plan Local d'urbanisme de la commune d'Huez dont l'objectif est de :

- Dimensionner et maîtriser le développement urbain, de l'habitat et de l'hébergement touristique pour les années à venir, au regard des ressources naturelles disponibles, en cohérence avec les objectifs du SCOT de l'Oisans en cours d'élaboration et en réponse aux besoins identifiés sur la commune.
- Développer une activité économique à l'année ainsi qu'une politique d'habitat permanent, social et accessible, en cohérence avec les objectifs du SCOT en cours d'élaboration et en réponse aux besoins identifiés sur la commune, permettant une vie à l'année, une mixité sociale et générationnelle pérenne, une amélioration du parcours résidentiel sur la commune et l'accueil des travailleurs saisonniers.
- Organiser un développement urbain : adapté aux enjeux climatiques et énergétiques de plus en plus prégnants [...], économe en espace, afin de limiter l'artificialisation des espaces naturels et pastoraux en cohérence [...], recentré prioritairement au sein de l'espace aujourd'hui urbanisé ou artificialisé [...], développant et valorisant les aménités de la commune [...], développant les réseaux de mobilité multimodale [...], soutenant les diverses composantes de l'activité économique locale [...], respectant les sensibilités environnementales, patrimoniales et paysagères du territoire [...],

Cette enquête s'ouvrira le **lundi 18 août 2025 à 9h** et sera close **vendredi 19 septembre 2025 à 16h**, y compris par voie électronique, soit une durée de 33 jours consécutifs.

### Modalités de consultation par le public du dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public sur support papier en Mairie annexe de l'Alpe d'Huez – 226 route de la Poste – 38750 HUEZ, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, à savoir du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h, hors jours fériés.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture précités sur un poste informatique tenu à la disposition du public et sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet de la mairie, à l'adresse suivante : <https://www.alpedhuez-mairie.fr/cadre-de-vie/enquete-en-cours/> et sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6496>

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais pendant toute la durée de l'enquête.

Sont consultables dans les mêmes conditions l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse de la commune et les avis des personnes publiques émis sur le projet de PLU.

### Recueil des observations du public et modalités de consultation de ces observations :

Monsieur Bernard PRIVAT et Monsieur Robert MARIE en qualité respectivement de commissaire-enquêteur titulaire et commissaire-enquêteur suppléant, désignés par décision n° E25000108/38, en date du 7 mai 2025, de M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la Mairie annexe de l'Alpe d'Huez, siège de l'enquête, les jours et heures suivants :

- Permanence en mairie annexe :
  - Permanence P1** : Le lundi 18 août 2025 de 9h à 12h ;
  - Permanence P2** : Le jeudi 28 août 2025 de 9h à 12h et de 14h à 16h ;
  - Permanence P3** : Le samedi 6 septembre 2025 de 9h à 14h ;
  - Permanence P4** : Le vendredi 19 septembre 2025 de 9h à 12h et de 14h à 16h ;

Le public pourra adresser ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique papier ouvert à cet effet et tenu à disposition du public en mairie,
- sur le registre d'enquête publique dématérialisé disponible sur internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6496>
- par courrier électronique, à l'adresse suivante : [enquete-publique-6496@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6496@registre-dematerialise.fr)
- par courrier postal adressé à l'attention du commissaire-enquêteur en mairie annexe de l'Alpe d'Huez, 226 route de la Poste, 38750 HUEZ.

Concernant les observations et les propositions du public adressées par messagerie électronique :

- Les pièces jointes à l'appui des observations et propositions seront déposées dans des formats de type « document final » tels que formats « images » ou « PDF »
- Les pièces jointes ne devront pas dépasser 50 méga-octets. Au-delà, elles devront être adressées à M le commissaire-enquêteur sur support papier ou par courrier
- Les observations et propositions transmises par correspondance et par voie électronique seront tenues à la disposition du public sur le registre d'enquête publique papier et sur la page internet dédiée à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6496>

### Clôture de l'enquête :

A l'issue du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 8 jours pour dresser un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'il remet à monsieur le Maire. La commune disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, transmis à monsieur le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.alpedhuez-mairie.fr/cadre-de-vie/enquetes-terminees/>

A l'issue de l'enquête publique, après remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, le conseil municipal de la commune est compétent pour approuver le plan local de l'urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la personne responsable du projet : Direction de l'urbanisme - M. Jean-Yves NOYREY, Maire d'HUEZ – Mairie annexe de l'ALPE D'HUEZ – 226 route de la Poste - 38750 HUEZ - [urbanisme@mairie-alpedhuez.fr](mailto:urbanisme@mairie-alpedhuez.fr)